

Information

Concernant l'«hébergement des ayant-droit au regard de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile à Leipzig»

La municipalité de Leipzig travaille depuis deux ans à un nouveau concept visant à améliorer l'hébergement des demandeurs d'asile. Le but essentiel en est la décentralisation, c'est-à-dire la création de structures de taille réduite dans différents quartiers. Le concept doit être validé en juillet 2012. Du 6 au 14 juillet se tiendront des réunions publiques (conseils de district) afin de présenter ce concept aux habitants de Leipzig (voir les dates plus loin). Il nous paraît important que les personnes concernées en premier lieu, c'est-à-dire vivant en hébergement de groupe et/ou en situation de demande d'asile, soient aussi informées. C'est pourquoi nous avons résumé les éléments principaux du nouveau projet :

Les lieux :

Le foyer d'hébergement situé dans la Torgauer Straße 290 doit être fermé à l'automne 2013.

Le foyer de la Lilienstraße 15a dans le quartier de Grunau (220 places) demeure.

De nouvelles capacités d'hébergement doivent être mises en place d'ici à 2013 :

Adresse	Quartier	Particularités
Markranstädter Straße 16/18	Plagwitz/ ouest	40 places, en remplacement de l'hébergement de la Torgauer Straße 290
Am langen Teiche 17 / Cradefelder Str. 12	Portitz/ nord-est	environ 50 places, en remplacement de l'hébergement de la Torgauer Straße 290
Pittlerstraße 3-7 / Pferdnerstraße 16	Wahren/ nord-ouest	70 places, en remplacement de l'hébergement de la Torgauer Straße 290
Eythstraße 3	Eutritzsch/ nord	30 places, en remplacement de l'hébergement de la Torgauer Straße 290
Pögnerstraße 14	Schönefeld/ nord-est	40 places, en remplacement de l'hébergement de la Torgauer Straße 290
Bornaische Straße 215	Dölitz-Dösen/ sud	35 places, en remplacement de l'hébergement de la Torgauer Straße 290
Weißdornstr. 102	Grünau/ ouest	Jusqu'à 250 places pour de nouveaux réfugiés, doit être mis à disposition dès cette année

Ce qui doit changer :

- la surface habitable par personne doit passer de 6 m² à 7,5 m² minimum ;
- deux personnes maximum par chambre, trois personnes au plus s'il s'agit d'une famille ;
- mise à disposition d'un appartement par famille ;
- chaque appartement doit disposer d'une cuisine, d'une salle de bain et d'un WC ;
- les nouveaux hébergements doivent être équipés d'une radio, d'un poste de télévision et d'un téléphone ;
- un accompagnement social doit être mis en place pour chaque unité d'hébergement.

La problématique de l'hébergement fait actuellement l'objet d'intenses discussions en ville et dans les médias. Le 4 juin dernier s'est réuni un groupe de citoyens se sentant concernés par ce thème. Le but de ce groupe est l'amélioration des conditions d'hébergement des réfugiés à Leipzig. Son action doit s'inscrire dans la durée.

Contact:

menschen.wuerdig@googlemail.com www.menschen-wuerdig.org